

Hygiène alimentaire dans les établissements de restauration commerciale

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et
contact

CMAR NOUVELLE-AQUITAINE -
SIÈGE
Aurélie FRAPPIER-TONDELLIER
06.31.13.67.82
cmar-formation-continue@artisanat-
nouvelle-aquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Projet de création / reprise / recherche
d'emploi dans le secteur de la restauration
rapide, de l'alimentation

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Être capable de connaître les exigences réglementaires Être capable d'identifier ses risques sanitaires alimentaires Être capable d'évaluer son organisation et son efficacité en matière d'hygiène alimentaire Être capable de mettre en place un plan d'actions pour être en conformité avec la réglementation Répondre aux exigences du décret n°2011-731 du 24 juin 2011, relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale

Contenu et modalités d'organisation

Réglementation en vigueur et présentation du plan de maîtrise sanitaire - Paquet Hygiène, arrêté du 21 déc. 2009, décret du 24 juin 2011. Enregistrement des exploitations - Les contrôles officiels - Principes de base du paquet hygiène, la méthode HACCP - Présentation des guides de bonnes pratiques d'hygiène Aliments et risques pour le consommateur : notion de danger et de risque - Les différents dangers potentiels - Les micro-organismes - Les toxi-infections alimentaires collectives - Facteurs influençant le développement des microorganismes Les bonnes pratiques d'hygiène - Moyens de maîtrise du danger microbiologique - Aménagement des postes de travail - Organisation du travail - Hygiène des manipulateurs - Nettoyage et désinfection, bactériologie - Réception et contrôle qualité des matières premières - Les conditions de transport - Maîtrise du froid positif et négatif - Organisation du rangement, gestion des stocks - Lavage des végétaux, durée de vie des produits - Cuisson et chaîne du chaud, refroidissement - Chaîne du froid, congélation/décongélation - Conditionnement sous vide - Gestion des déchets - Exposition à la vente - Lutte contre les nuisibles Traçabilité - Mise en place d'un système de traçabilité Gestion des produits non conformes et gestion de crise sanitaire

Durées de la formation *14h en cours du jour
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?


Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00343618	du 01/01/2023 au 31/12/2023	(16)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE		Non éligible	FPC
00338813	du 01/01/2023 au 31/12/2023	(17)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE- MARITIME		Non éligible	FPC
00343838	du 01/01/2023 au 31/12/2023	(86)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA VIENNE		Non éligible	FPC

00338814	du 01/01/2023 au 31/12/2023	(17)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE- MARITIME	Non éligible	
00338980	du 02/01/2023 au 31/12/2024	(64)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA 64 - ANTENNE DE BAYONNE	Non éligible	
00336516	du 02/01/2023 au 31/12/2023	(24)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA DORDOGNE - CFA DES METIERS	Non éligible	
00339004	du 02/01/2023 au 31/12/2024	(64)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES	Non éligible	
00345291	du 13/02/2023 au 31/12/2023	(33)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA GIRONDE	Non éligible	
00450615	du 14/03/2023 au 29/12/2023	(40)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DES LANDES	Non éligible	
00350982	du 10/05/2023 au 11/05/2023	(40)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DES LANDES	Non éligible	
00371173	du 01/06/2023 au 31/12/2023	(17)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE- MARITIME	Non éligible	
00426884	du 29/12/2023 au 31/12/2024	(33)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA GIRONDE	Non éligible	
00451147	du 01/01/2024 au 31/12/2024	(17)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE- MARITIME	Non éligible	

00423913	du 01/01/2024 au 31/12/2024	(17)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE- MARITIME	Non éligible	
00395677	du 01/01/2024 au 31/12/2024	(17)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE- MARITIME	Non éligible	
00422469	du 02/01/2024 au 31/12/2024	(24)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA DORDOGNE - CFA DES METIERS	Non éligible	
00426459	du 02/01/2024 au 31/12/2024	(16)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE	Non éligible	
00438411	du 01/02/2024 au 31/12/2024	(40)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DES LANDES	Non éligible	
00439831	du 05/03/2024 au 12/03/2024	(47)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DU LOT ET GARONNE	Non éligible	
00450686	du 15/03/2024 au 29/12/2024	(40)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DES LANDES	Non éligible	
00448209	du 19/03/2024 au 26/03/2024	(47)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DU LOT ET GARONNE	Non éligible	
00450904	du 06/05/2024 au 07/05/2024	(47)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DU LOT ET GARONNE	Non éligible	
00450905	du 06/05/2024 au 07/05/2024	(47)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DU LOT ET GARONNE	Non éligible	

00508010

du 30/09/2024 au
31/12/2024

(86)

CMAR NOUVELLE-
AQUITAINE - CMA
DE LA VIENNE

Non
éligible

